



SUPPORT

Webinaire RPPS+



Le portail RPPS +

Le RPPS +



COMPRENDRE LE RPPS

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence d'identification des professionnels de santé et du médico-social. Chaque professionnel a un numéro RPPS à 11 chiffres qui donne accès à une e-cps ou carte numérique. Le numéro RPPS suit le professionnel tout au long de sa vie professionnelle.

Cela donne accès



Messagerie Sécurisée de Santé



Dossier Médical Partagé



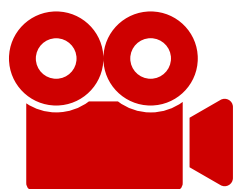
Dossier Usagé Informatisé



Pour les professionnels qui ont un rôle dans le parcours de l'usagé et besoin d'accéder à des données sensibles et qui ne sont pas enregistrés par les Ordres ou l'ARS



C'est l'employeur qui doit enregistrer le professionnel au travers du portail RPPS+ afin de lui attribuer un numéro RPPS



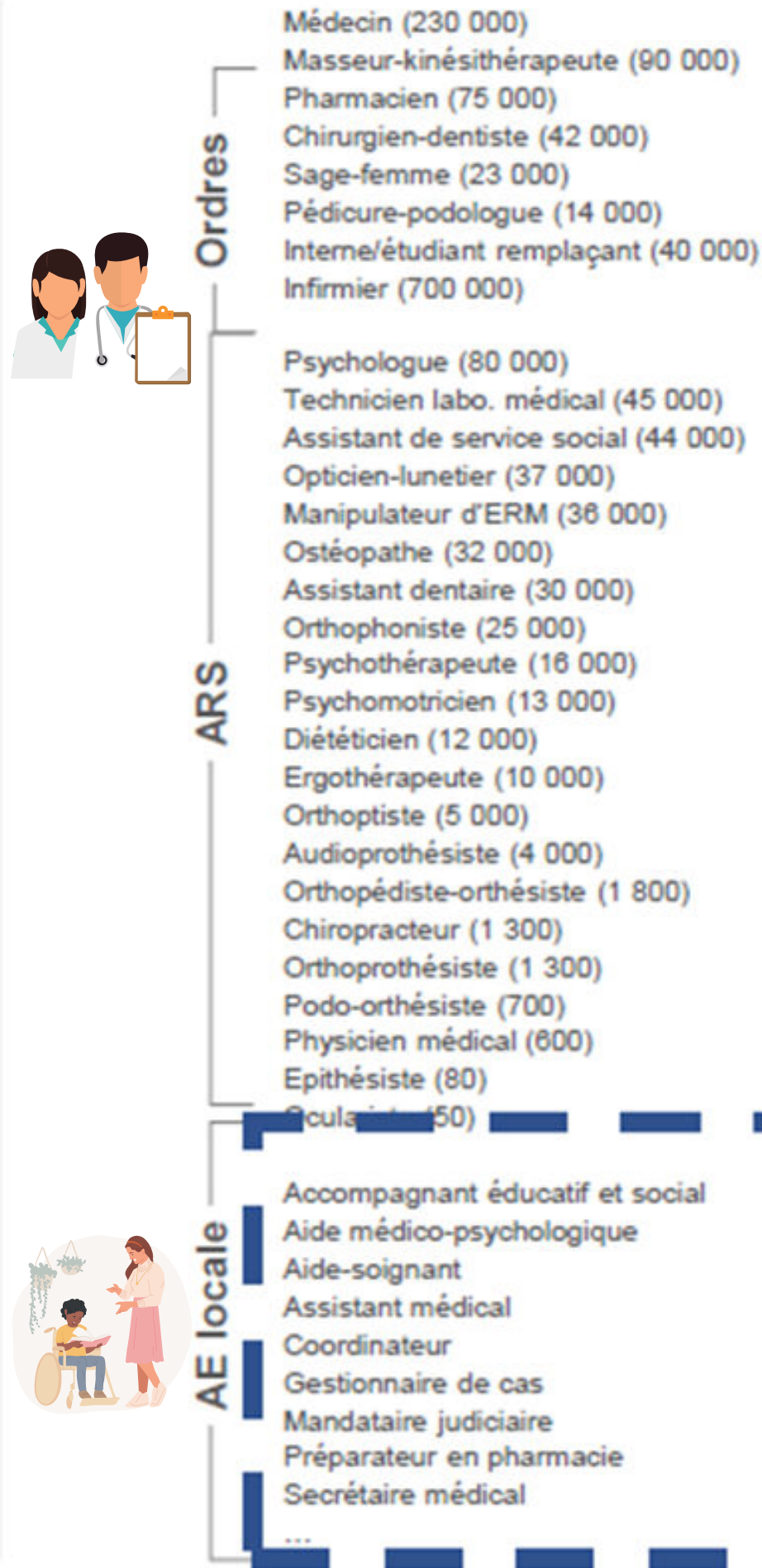
Ici vous trouverez le lien d'une vidéo qui explique l'intérêt du RPPS +



Ici vous trouverez le lien d'une vidéo qui expose le fonctionnement du portail RPPS +

Les différentes autorités d'enregistrement

Dans les 2 cas, l'enregistrement des professionnels alimente le RPPS

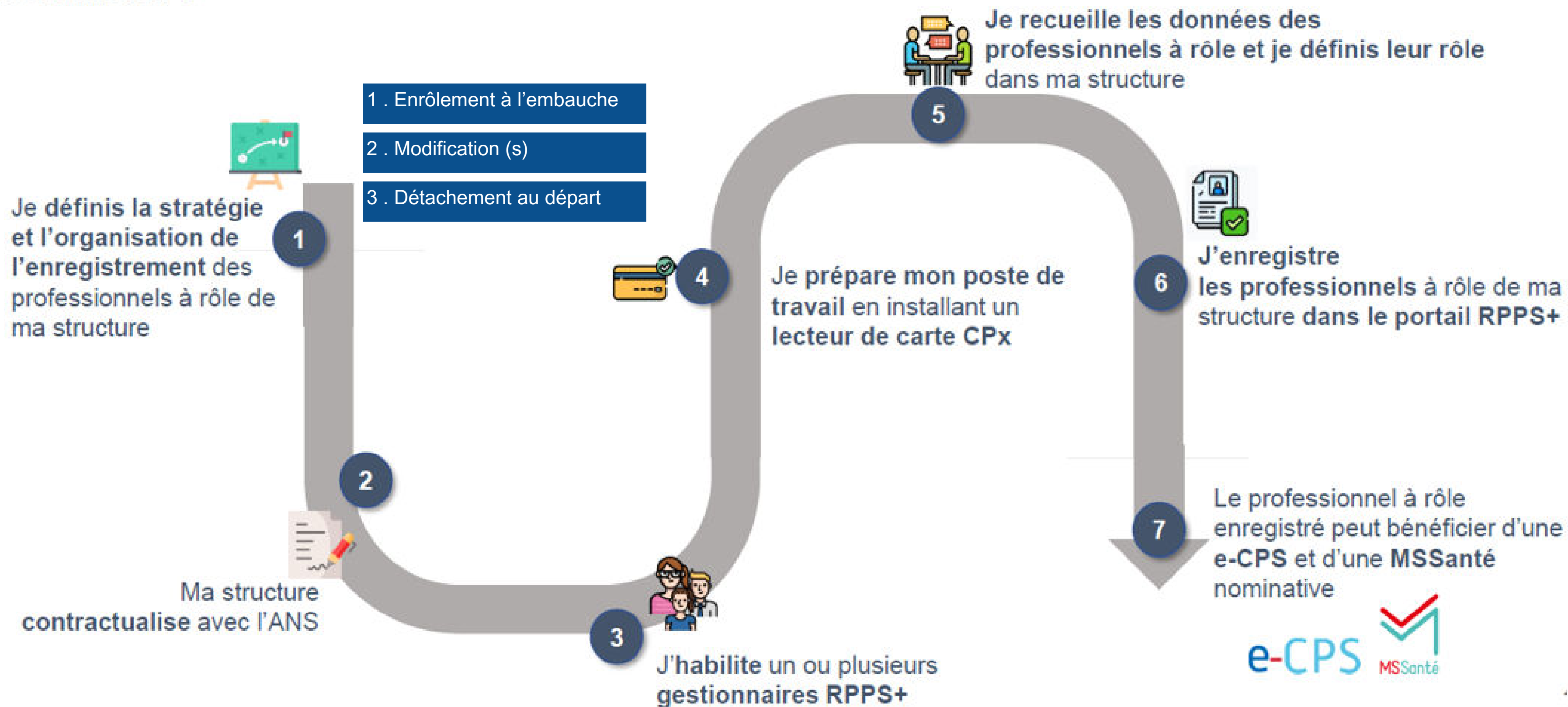


Enregistrement **OBLIGATOIRE**
2 millions de professionnels

Enregistrement **QUAND C'EST UTILE**
Ne vise pas l'exhaustivité

Par l'employeur dans le portail RPPS+ !

Etapes nécessaires à l'enregistrement d'un professionnel dans le portail RPPS+ : comment ?



Focus sur l'étape 5

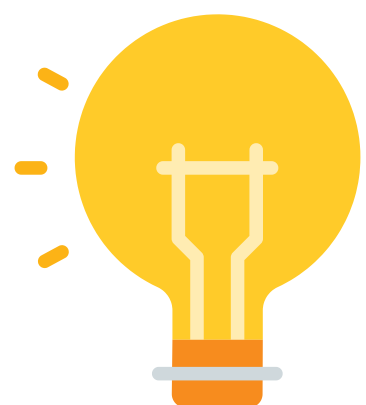
Le recueil des données nécessaires à l'enregistrement d'un professionnel à rôle

1 Données d'état civil

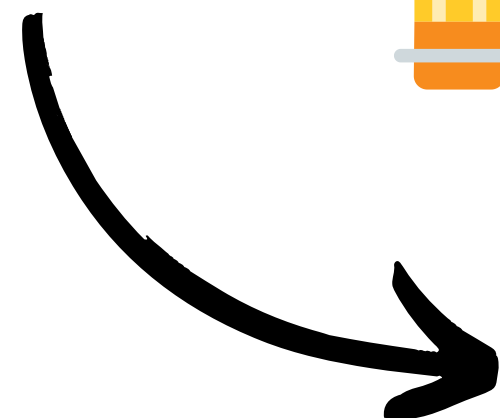
2 Données de contact

Non diffusées !!

3 Situation professionnelle : rôle et la profession



- Soit la structure fait la démarche de bout en bout
- Soit le salarié peut procéder à un pré-enregistrement en s'identifiant par CompteFranceConnect puis la structure vérifiera, complètera et validera les informations.



30 minutes après l'enregistrement, le professionnel reçoit un mail avec son numéro RPPS. 48h après il peut activer sa e-cps.



i La e-cps est une application sur téléphone mobile. Attention à bien mettre le chiffre 8 avant son numéro RPPS dans l'application !

[Guide d'appui à l'enregistrement des professionnels dans le portail RPPS +](#)

[Guide pas à pas gestionnaire RPPS+](#)

[Accès au portail RPPS+ en tant que gestionnaire](#)

[Site ANS - portail RPPS+](#)

Les différents rôles



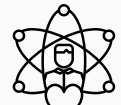
Médico administratif - SANS ACCES AU DMP



Administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement social/médico-social



Accompagnement social/médico-social à la vie sociale, professionnelle et éducative



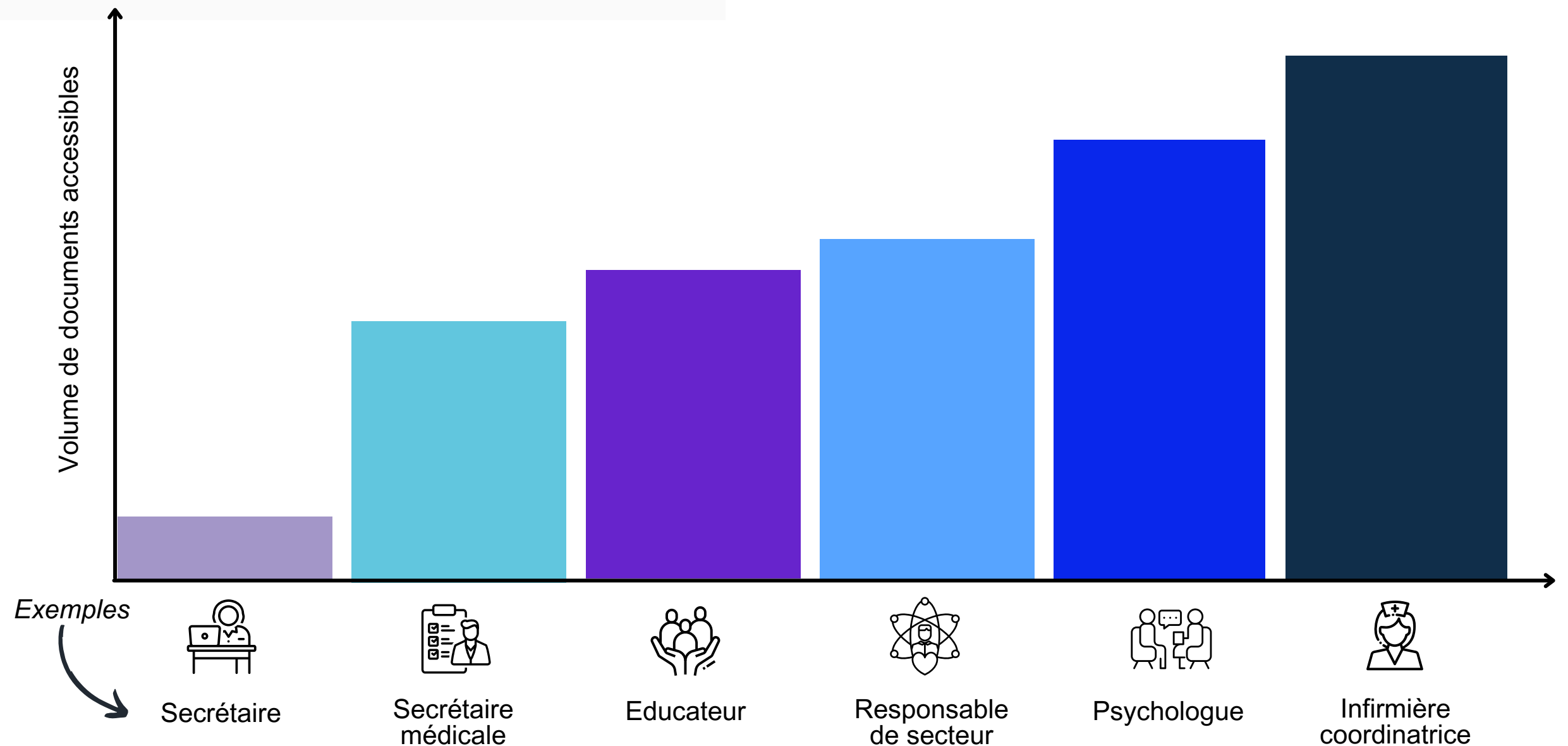
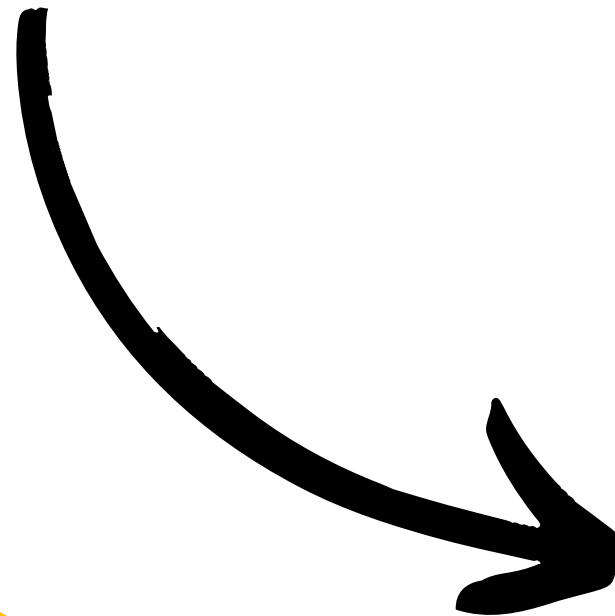
Encadrement et organisation de l'accompagnement social/médico-social



Accompagnement social / médico-social au soin



Coordination et d'orientation



Le détail de la matrice d'habilitation au DMP est à retrouver [ici](#)

Merci pour votre participation !

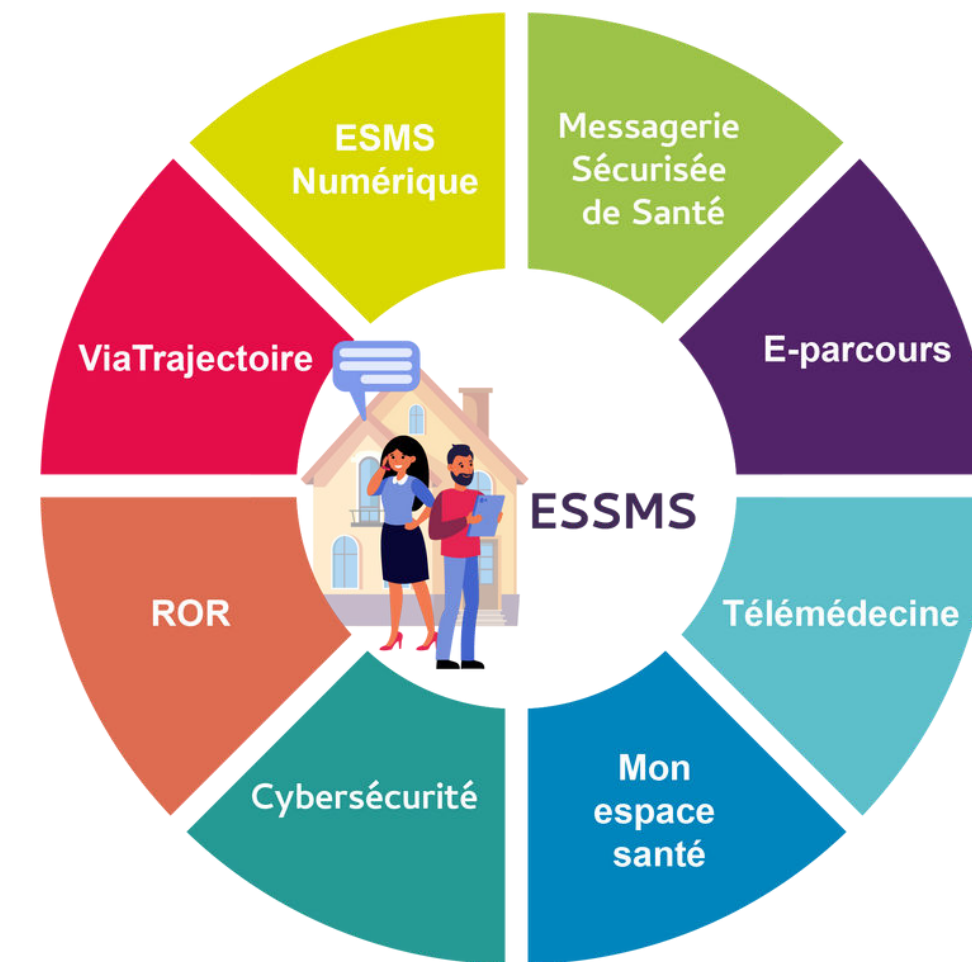


Accompagnement aux établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Le GCS SARA, GRADeS (Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé) de l'AURA, vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches du numérique en santé.

N'hésitez pas à prendre connaissance de notre proposition d'accompagnement pour les ESMS [ici](#)

Vous avez besoin d'aide pour mieux cibler les cas d'usages du numérique en santé dans le but d'améliorer le parcours de l'utilisateur ? Nous vous proposons une bibliothèque de cas d'usages à découvrir [ici](#)



**Besoin d'être accompagné ?
Contactez nos équipes !**

ESMS Numérique

✉ esms.numerique@sante-ara.fr

ViaTrajectoire

✉ viatrajectoire-ara@sante-ara.fr

Sécurité Numérique

✉ ssi@sante-ara.fr

ROR

✉ ror@sante-ara.fr

Animation territoriale

🔗 www.sante-ara.fr/accompagnement-projet